Par décret du Président de la République en date du 1er août 2014, **Dominique Martin** est nommé
directeur général de l'ANSM
, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé à compter du 1er septembre 2014. Il succède au Professeur Dominique Maraninchi, en poste depuis février 2011.

Agé de 58 ans, Dominique Martin, haut fonctionnaire et médecin, a occupé le poste de directeur des risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) depuis octobre 2011. Il a auparavant dirigé l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM), pendant 9 ans, de 2002 à 2011.

Docteur en médecine, psychiatre, ancien interne des hôpitaux de Paris et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences sociales, Dominique Martin a exercé à Médecins sans frontières de 1984 à 1993, avant d'être affecté au ministère du Travail et des Affaires sociales en 1997, à sa sortie de l'ENA.

Chargé de mission à la DGS (Direction générale de la santé) entre 1997 et 1998, il a ensuite effectué sa mobilité comme chargé de mission pour le RMI (Revenu minimum d'insertion) à la préfecture de Paris de 1998 à 1999.

Entre 1999 et 2002, il a occupé des postes de conseiller technique dans les cabinets ministériels de Dominique Gillot, secrétaire d'Etat aux personnes âgées et handicapées puis de Bernard Kouchner, alors ministre délégué à la Santé.

Lors de son audition par la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, Dominique Martin a déclaré qu'il comptait mettre au service de l'ANSM son expérience de praticien et d'administratif, au sein du secteur sanitaire, avec responsabilité et enthousiasme.

Il a affirmé son intention de travailler dans la continuité de l'action menée à la suite de la loi du 29 décembre 2011 en garantissant un accès sécurisé pour tous aux médicaments et en renforçant la politique de surveillance des produits de santé, au moyen de la pharmaco-vigilance, de la pharmaco-épidémiologie et de la réévaluation du rapport bénéfice / risque des anciens médicaments.

Dominique Martin a rappelé que le patient est au cœur des préoccupations de l'ANSM qui doit continuer à jouer un rôle actif pour faciliter un accès rapide à l'innovation thérapeutique.

Il a aussi souligné qu'il souhaitait s'appuyer sur les équipes en place expérimentées avec pour ambition d'encourager une politique de dialogue social forte et a affirmé sa volonté de poursuivre le renforcement de l'expertise interne de l'ANSM, de la transparence de ses instances et de la déontologie de l'expertise.

Il souhaite enfin conforter la capacité d'influence de la France, principalement au niveau européen.